



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.13/1996/2
22 janvier 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES SOURCES D'ÉNERGIE NOUVELLES
ET RENOUVELABLES ET DE L'ÉNERGIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
Deuxième session
12-22 février 1996
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

SUIVI DE LA PREMIÈRE SESSION ET DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Les recommandations et suggestions présentées par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement sur les travaux de sa première session ont été examinées par le Conseil économique et social, qui a approuvé la demande présentée par le Comité de tenir une session extraordinaire sur l'énergie en milieu rural, approuvé l'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire et de la deuxième session du Comité, pris acte du rapport du Comité et invité les membres à présenter leurs vues sur la façon dont le Comité devrait présenter ses travaux.

Le rapport sur la session extraordinaire a été examiné tout d'abord par le Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles de la Commission du développement durable, puis par la Commission elle-même et enfin par le Conseil économique et social. La Commission a encouragé les gouvernements à intégrer leurs politiques de l'énergie dans leur action en faveur d'un développement agricole et rural durable et les a engagés à appuyer et faciliter les efforts déployés par les pays en développement intéressés dans leur transition vers l'utilisation durable d'une combinaison appropriée de sources d'énergie fossiles et renouvelables. Le Conseil économique et social a pris acte du rapport sur la session extraordinaire.

* E/C.13/1996/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	3
I. PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ	2 - 5	3
A. Généralités	2 - 3	3
B. Examen du rapport du Comité sur les travaux de sa première session	4 - 5	3
II. SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ	6 - 12	4
A. Généralités	6 - 7	4
B. Examen du rapport du Comité sur sa session extraordinaire	8 - 12	5
III. ACTIVITÉS CONNEXES	13	7
IV. CONCLUSION	14 - 16	7

INTRODUCTION

1. À sa session extraordinaire, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport sur le suivi de la première session et de la session extraordinaire du Comité¹. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.

I. PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ

A. Généralités

2. À sa première session, tenue du 7 au 18 février 1994, le Comité a adopté un projet de résolution d'ensemble sur l'énergie pour le développement durable, qui faisait état des liens importants existant entre l'énergie et les objectifs exprimés dans un certain nombre d'instruments internationaux² dans les quatre domaines ci-après : développement et croissance socio-économique, environnement, stabilité des conditions de marché pour favoriser la croissance économique et ressources naturelles. Le Comité a constaté l'existence de plusieurs options nouvelles en matière d'énergie, soit a) l'utilisation plus rationnelle de l'énergie et des matériaux à forte intensité énergétique; b) l'utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; c) la production et l'utilisation plus rationnelles des combustibles fossiles; et d) le recours à des combustibles de substitution en remplaçant les combustibles à forte teneur en carbone par des combustibles à teneur en carbone faible ou nulle³. Ces options, si elles étaient appliquées d'une façon écologiquement rationnelle et sans danger, économiquement viable et socialement acceptable, offriraient de grandes possibilités de changement. Le Comité a par ailleurs invité les États Membres, la communauté internationale, y compris les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de même que le secteur privé, à prendre des mesures spécifiques à l'égard d'options données.

3. Le Comité a demandé au Conseil économique et social d'approuver l'organisation d'une session extraordinaire du Comité en février/mars 1995 (projet de décision I)⁴ afin de fournir des avis concernant l'énergie au service du développement rural à la troisième session de la Commission du développement durable (11-28 avril 1995), lors de l'examen par cette dernière du chapitre 14 d'Action 21 intitulé "Promotion d'un développement agricole et rural durable", particulièrement le domaine d'activité K (Diversification de l'énergie rurale pour améliorer la productivité). À sa session extraordinaire, le Comité examinerait les points suivants : a) énergie au service du développement rural; b) utilisation de la biomasse pour la production d'énergie; et c) coordination en matière d'énergie. En outre, le Comité établirait l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa deuxième session (projet de décision II)⁴, qui seraient soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil.

B. Examen du rapport du Comité sur les travaux de sa première session

4. À sa session de fond de 1994, le Conseil économique et social était saisi du rapport du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement. Le Conseil, toutefois, a décidé de remettre

/...

l'examen du rapport à la reprise de la session de fond de 1994 (décision 1994/294) afin de permettre aux États Membres de mener de plus amples consultations.

5. Au cours de la reprise de sa session de fond, tenue les 3 et 4 novembre 1994, le Conseil, ayant examiné le rapport du Comité :

a) A approuvé la demande présentée par le Comité de tenir une session extraordinaire pour examiner les thèmes susmentionnés concernant le développement agricole et rural durable (décision 1994/309);

b) A approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité (décision 1994/310);

c) A réaffirmé l'importance des travaux que continue d'effectuer le Comité conformément à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale⁵, pris acte avec satisfaction des recommandations figurant dans le rapport du Comité (E/1994/25 et Corr.1) et invité les États Membres à étudier ces recommandations, selon qu'il conviendra (décision 1994/311);

d) A invité les États Membres à présenter dès que possible leurs vues sur la façon dont le Comité devrait présenter ses travaux (décision 1994/311).

II. SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ

A. Généralités

6. Conformément à la décision du Conseil économique et social (décision 1994/309), le Comité a tenu une session extraordinaire du 6 au 17 février 1995.

7. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations aux États Membres, aux entités du système des Nations Unies, aux autres organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales, les invitant à accorder, selon que de besoin, un haut degré de priorité aux mesures suivantes⁶ :

a) En l'an 2000 au plus tard, les États n'ayant pas adopté de programme d'action national sur la mise en valeur des ressources énergétiques au service de l'agriculture et du développement rural devraient réexaminer la situation énergétique dans les régions rurales et élaborer et mettre en oeuvre de tels programmes, sur la base des recommandations contenues dans le rapport du Comité;

b) Dans le cadre de ces programmes d'action, une attention particulière devrait être accordée au développement durable et à l'utilisation rationnelle de la biomasse pour la production d'énergie, ce qui suppose notamment de promouvoir la production durable de biomasse aux fins de transformation en combustible et en électricité, ainsi que d'améliorer l'efficacité énergétique tant au niveau des ménages que des agro-industries;

c) Avant l'an 2000, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les autres organismes intéressés devraient, avec l'appui des pays donateurs et en

/...

tirant parti des progrès technologiques déjà réalisés avec des formes ou sources d'énergie renouvelables comme l'énergie photovoltaïque, l'énergie éolienne et la petite hydroélectricité, lancer une initiative mondiale visant à aider les pays en développement à concevoir et à mettre en oeuvre un grand programme de travaux qui permettraient de desservir en électricité les populations des zones rurales et des régions isolées;

d) Avant l'an 2000, l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les autres organismes intéressés devraient, avec l'appui des pays donateurs, lancer une initiative mondiale en vue d'élaborer un programme conjoint pour l'établissement d'un inventaire détaillé tant des sources potentielles d'énergie renouvelables, en particulier pour l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, que des terres qui pourraient être consacrées à la production de biomasse à des fins énergétiques, afin d'aider les pays en développement dans ces domaines;

e) Pour renforcer les capacités des pays, l'Organisation des Nations Unies devrait prendre l'initiative de créer, avec l'aide des pays donateurs, un réseau de centres d'excellence en techniques écologiques de production énergétique, qui se consacraient en priorité à améliorer les rendements énergétiques et l'efficacité d'utilisation des matières premières ainsi qu'à la mise en valeur et à la préservation de sources d'énergie renouvelables. À cette fin, on pourra soit renforcer les centres nationaux existants, soit créer, le cas échéant, de nouveaux centres d'excellence dont chacun assumerait une mission régionale;

f) En vue de faire progresser notablement la cause de la mise en valeur des ressources énergétiques pour le développement durable, et de stimuler la coordination des activités dans le domaine de l'énergie, l'Organisation des Nations Unies devrait étudier de façon approfondie les moyens de renforcer les arrangements institutionnels en vigueur dans le système des Nations Unies, y compris la création éventuelle d'une institution spécialement chargée de promouvoir l'énergie pour le développement durable.

B. Examen du rapport du Comité sur sa session extraordinaire

1. Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles de la Commission du développement durable

8. L'un des vice-présidents du Comité a présenté le rapport du Comité au Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles de la Commission du développement durable (27 février-3 mars 1995) pour examen. Le Groupe de travail a pris acte du rapport du Comité sur sa session extraordinaire et souligné que l'énergie était un facteur essentiel dans la réalisation d'un développement agricole et rural durable. Il a également recommandé que la Commission étudie attentivement les recommandations concernant les mesures prioritaires que les États Membres, les entités du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales devront prendre⁷.

/...

9. Le Groupe de travail a proposé à la Commission du développement durable, pour examen et coordination, en tant que principale mesure, des initiatives propres à encourager les gouvernements à intégrer leur politique de l'énergie dans les mesures qu'ils prennent pour assurer un développement agricole et rural durable et en particulier à exploiter la biomasse, à faire l'inventaire des ressources potentielles d'énergie dans les zones rurales et à assurer l'électrification de ces zones à l'aide de techniques faisant appel aux énergies renouvelables. Le soutien que fourniraient les organisations intéressées et les donateurs faciliterait ces activités qui pourraient comprendre l'établissement d'un réseau de centres d'études avancées, ceux-ci pouvant également servir de centres de formation. La Commission pourrait examiner s'il serait possible, au sein du système des Nations Unies, de faciliter les arrangements structurels qui favorisent le développement de sources d'énergie durables.

2. Commission du développement durable

10. À sa troisième session (11-28 avril 1995), la Commission du développement durable a examiné le rapport du Comité sur sa session extraordinaire, ainsi que le rapport du Groupe de travail intersessions et a :

a) Encouragé les gouvernements à intégrer leurs politiques de l'énergie dans leur action en faveur du développement agricole et rural durable, en prêtant une attention particulière dans l'utilisation de l'énergie à des fins d'électrification, de chauffage et autres, au recours aux formes d'énergie renouvelables et autres;

b) Prié instamment les gouvernements d'appuyer et de faciliter les efforts déployés par les pays en développement intéressés dans leur transition vers l'utilisation durable d'une combinaison appropriée de sources d'énergie fossiles et renouvelables par les collectivités rurales, compte tenu des recommandations faites par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement à sa session extraordinaire⁸.

3. Conseil économique et social

11. À sa session de fond de 1995, le Conseil économique et social a examiné le rapport du Comité sur sa session extraordinaire. Le rapport a été présenté par le Directeur de la Division du développement durable qui a fait le point sur la suite donnée à la décision 1994/311 du Conseil. Le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable avait envoyé le 20 avril 1995 à tous les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre les priant de communiquer les vues de leurs gouvernements respectifs sur la présentation que le Comité devait adopter pour ses travaux.

12. À l'heure actuelle, six pays seulement ont répondu. En outre, seule une de ces réponses contenait des vues précises sur la présentation du rapport. Le Conseil a pris acte du rapport du Comité sur sa session extraordinaire et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité (décision 1995/240 du Conseil).

III. ACTIVITÉS CONNEXES

13. Un Séminaire international sur l'électrification décentralisée des zones rurales a eu lieu à Marrakech (Maroc) du 13 au 17 novembre 1995. Ce séminaire, qui était organisé conjointement par les Gouvernements français et marocain, avec l'appui du PNUD, de la Banque mondiale, de la Commission européenne et des pays membres de l'Union européenne, a réuni 300 experts du monde entier. Il a adopté des recommandations à l'intention de la Commission du développement durable et des responsables des programmes de développement tendant à modifier le rythme et l'ampleur de l'électrification décentralisée des zones rurales. Ces recommandations ont été subdivisées en recommandations générales sur l'organisation et le renforcement des capacités et recommandations sur le financement. Elles seront présentées au Comité pour examen, en tant que document d'information. Le Comité transmettra le document à la Commission pour plus ample examen et suite à donner, le cas échéant.

IV. CONCLUSION

14. Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a été créé en 1992, dans le cadre de la restructuration et de la réorganisation du Conseil économique et social⁵. C'est un comité d'experts, à la différence des organes qui l'ont précédé, en particulier l'ex-Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui était un comité plénier de l'Assemblée générale. C'est pourquoi la manière dont le Comité devrait présenter ses travaux au Conseil a fait l'objet de débats prolongés qui n'ont pas encore abouti. Dans le cadre de l'examen de cette question, le Conseil a prié les États Membres de communiquer leurs vues sur la présentation, mais jusqu'à présent, ils ont été très peu nombreux à répondre.

15. Par son caractère technique, le rapport du Comité est censé susciter des débats approfondis au sein du Conseil; mais ces derniers n'ont pas encore eu lieu. Entre-temps, le rapport du Comité sur sa session extraordinaire a été examiné par la Commission du développement durable qui, de son côté, invite la communauté internationale à prendre des mesures précises; mais cet élément doit être évalué en tenant compte du fait que les rapports du Comité ne sont pas en règle générale examinés par la Commission, sauf dans des cas spéciaux comme celui de l'énergie au service du développement rural qui a été étudié dans le cadre du chapitre 14 d'Action 21.

16. Le séminaire de Marrakech constitue une initiative heureuse. Il est à espérer que le Comité examinera de manière approfondie les recommandations de ce séminaire et, à son tour, adressera des recommandations précises sur les mesures à prendre à la Commission du développement durable et au Conseil économique et social.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 25 (E/1995/25/Rev.1), chap. I.

² Par exemple, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, Action 21, la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques et la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontières à longue distance.

³ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 25 et rectificatif (E/1994/25 et Corr.1), chap. I, sect. A, projet de résolution.

⁴ Ibid., chap. I, sect. B.

⁵ Résolution 46/235 en date du 13 avril 1992 de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes.

⁶ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 25 (E/1995/25/Rev.1), chap. II.

⁷ Rapport du Groupe de travail spécial intersessions chargé des questions sectorielles de la Commission du développement durable (E/CN.17/1995/10).

⁸ Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), par. 216 et 217.
